



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 15 mars 2005 — N° 126

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 14 h 05.

Moment de recueillement

M. le Président informe l'Assemblée du décès de M. Paul Pepin, conjoint de Mme Fatima Houda-Pepin, députée de La Pinière.

M. Charest, premier ministre, M. Landry, chef de l'opposition officielle, et M. Dumont (Rivière-du-Loup) prennent ensuite la parole afin d'exprimer leurs condoléances à la famille.

À la demande de M. le Président, l'Assemblée observe une minute de silence.

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose

Le rapport 2003-2004 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services du Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James ;

(Dépôt n° 1619-20050315)

Le rapport sur l'application de la procédure d'examen des plaintes des établissements et de l'Agence de développement de réseaux locaux de santé et de services sociaux de la Montérégie, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004 ;

(Dépôt n° 1620-20050315)

Le rapport annuel de gestion de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

(Dépôt n° 1621-20050315)

15 mars 2005

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, l'étude du rapport annuel 2003-2004 de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Montréal soit déferée à la Commission des affaires sociales et que le ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

La motion est adoptée.

M. le Président dépose :

Un message de Sa Majesté la reine, chef du Commonwealth, à l'occasion du Jour du Commonwealth ;

(Dépôt n° 1622-20050315)

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 9 mars 2005 :

Décision 1242 concernant le Règlement concernant la nomination de la conseillère spéciale auprès du secrétaire général de l'Assemblée nationale ;

(Dépôt n° 1623-20050315)

Décision 1243 concernant le Règlement concernant la promotion de la responsable de la salle à manger (maître d'hôtel) à la Direction des ressources matérielles et des restaurants ;

(Dépôt n° 1624-20050315)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Legault (Rousseau) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 16 mars 2005, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1625-20050315)

15 mars 2005

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Lamquin-Éthier (Crémazie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 26 citoyens et citoyennes de la circonscription de Crémazie, concernant la modernisation du parc d'habitations à loyer modique.
(Dépôt n° 1626-20050315)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Hamel (La Peltrie) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 037 citoyens et citoyennes de la circonscription de La Peltrie, concernant la reconduction de la clause dérogatoire concernant l'enseignement moral et religieux catholique ou protestant dans les écoles publiques.

(Dépôt n° 1627-20050315)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Valois (Joliette)

L'extrait d'une pétition, signée par 57 citoyens et citoyennes de la circonscription de Joliette, concernant la modernisation du parc d'habitations à loyer modique.
(Dépôt n° 1628-20050315)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Bourdeau (Berthier) retire certains propos non parlementaires.

15 mars 2005

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Charbonneau (Borduas) dépose :

Copie d'un courriel, en date du 14 mars 2005, envoyé à des députés de l'Assemblée nationale du Québec, par Mme Caroline Laurin, étudiante à l'Université du Québec à Montréal, concernant certains événements survenus lors d'une manifestation étudiante.

(Dépôt n° 1629-20050315)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Marois (Taillon) dépose :

Copie d'un avis envoyé le 3 décembre 2003 à M. Pierre Reid, alors ministre de l'Éducation, par M. Pierre Lucier, sous-ministre de l'Éducation, concernant le financement des écoles juives.

(Dépôt n° 1630-20050315)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 83, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *Le secteur énergétique au Québec – Contexte, enjeux et questionnements*.

Motions sans préavis

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, propose :

15 mars 2005

QUE l'Assemblée nationale félicite les récipiendaires 2005 de l'Ordre des francophones d'Amérique ainsi que du Prix du 3-juillet-1608 et qu'elle reconnaisse leur engagement exemplaire et leur apport exceptionnel au dynamisme et au rayonnement de la langue française en Amérique du Nord qui méritent pleinement notre admiration et notre reconnaissance.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales et ministre responsable de la Francophonie, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée internationale de la Francophonie, célébrée le 20 mars, et qu'elle réaffirme les valeurs de l'espace francophone et témoigne au reste du monde de l'attachement du Québec à la langue française et à la diversité des cultures.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Cusano, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira afin d'entendre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation concernant ses engagements financiers.

Motions sans préavis

M. Marcoux, ministre de la Justice, propose :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne aujourd'hui la Journée mondiale des droits des consommateurs.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Cusano, premier vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la commission.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Cusano, premier vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 16 mars 2005, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Legault (Rousseau).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement fédéral le versement de 2,7 milliards de dollars représentant la somme établie par le ministère des Finances du Québec pour corriger le déséquilibre fiscal en 2005-2006.

15 mars 2005

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 70, Loi donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 afin d'introduire des mesures de soutien aux familles ainsi qu'à certains autres énoncés budgétaires, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 70 est adopté.

M. Bergman, ministre du Revenu, propose que le projet de loi n° 77, Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu (*titre modifié*), soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 77 est adopté.

À 17 h 01, à demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Débats de fin de séance

À 18 h 02, l'Assemblée tient deux débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Marois (Taillon) à M. Fournier, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, concernant l'aide financière aux études et l'entente sur les bourses du millénaire ;

15 mars 2005

- le deuxième, sur une question adressée par M. Legault (Rousseau) à M. Audet, ministre des Finances, concernant le plan du ministre en matière budgétaire.

À 18 h 27, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 16 mars 2005, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET